

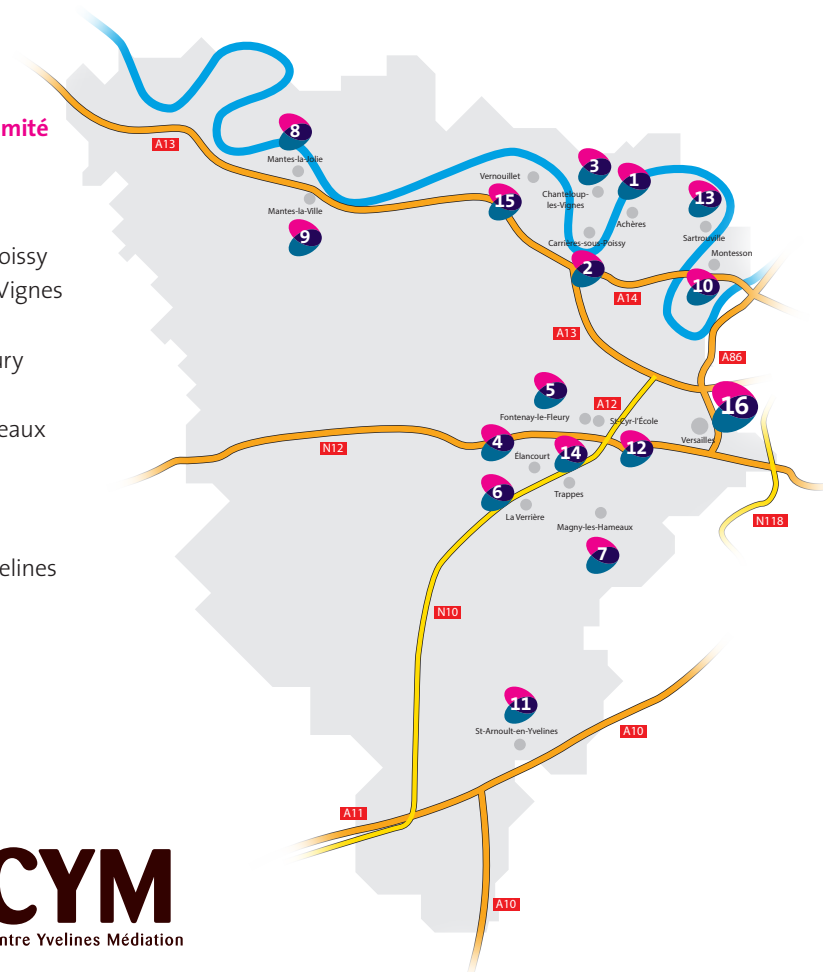
# La médiation familiale

Être acteur des choix  
pour votre famille



## Permanence à proximité de votre domicile ou lieu de travail :

- 1 Achères
- 2 Carrières-sous-Poissy
- 3 Chanteloup-les-Vignes
- 4 Élancourt
- 5 Fontenay-le-Fleury
- 6 La Verrière
- 7 Magny-les-Hameaux
- 8 Mantes-la-Jolie
- 9 Mantes-la-Ville
- 10 Montesson
- 11 St-Arnoult-en-Yvelines
- 12 St-Cyr-l'École
- 13 Sartrouville
- 14 Trappes
- 15 Vernouillet
- 16 Versailles (siège)



## Vous êtes en désaccord ou en conflit dans le cercle familial

- Vous rencontrez des difficultés dans votre séparation ou divorce (résidence des enfants, pension alimentaire, mode d'éducation, choix d'un établissement scolaire...).
- Vous souhaitez rétablir une communication apaisée au sein de votre couple pour retrouver un équilibre conjugal.
- Vous êtes parent en rupture de communication avec votre enfant (jeune adulte, adolescent).
- Vous êtes grands-parents et vous ne voyez pas vos petits-enfants.
- Vous êtes dans une succession conflictuelle.
- Vous faites face à un désaccord familial concernant la prise en charge d'un parent dépendant ou âgé (place de l'aïdant, choix du lieu de vie, tutelle...)
- Ou tout autre problème relationnel avec un membre de votre famille.

Et dans tous les cas, que vous soyez engagé ou non dans une procédure judiciaire,

vous souhaitez une issue favorable à vos différends familiaux

## Ce que la médiation peut vous apporter

- Un lieu d'échange, d'écoute, de compréhension mutuelle et de reconnaissance réciproque.
- L'aide d'un médiateur indépendant, neutre et impartial. Il n'est ni juge ni arbitre.
- Un temps de parole libre, lors duquel chaque sujet compte, y compris les plus intimes.
- Un cadre sécurisé par la position du médiateur garant de la confidentialité et du bon déroulement de la médiation.
- La préservation du lien familial.
- La restauration de la communication.
- La construction d'un accord pouvant être homologué par le juge.

Communiquer et trouver ensemble une solution durable



## Ce que nous vous proposons

- Des médiateurs familiaux diplômés d'État, expérimentés et respectueux des principes déontologiques de la médiation familiale.
- Des professionnels ayant des compétences en particulier dans les sciences humaines et juridiques.
- Des espaces de médiation propices à l'apaisement du conflit.
- Un service de médiation familiale et conjugale proche de chez vous (voir carte au dos).
- Des médiations familiales par visio-conférence (éloignement géographique...).
- Des médiations familiales internationales.
- Une participation financière adaptée à vos revenus.

Un service de médiation familiale de qualité



## Ce que vous allez vivre en médiation

- Un entretien d'information gratuit pour vous engager librement, à votre initiative (médiation conventionnelle) ou sur décision du juge (médiation judiciaire).
- Le CYM contacte l'autre personne pour lui proposer la médiation avant de désigner le médiateur.
- Celui-ci réunit les personnes et conduit la médiation en toute confidentialité.
- Des séances d'1 h 30 à 2 h (dans un délai de 3 mois maximum renouvelable une fois dans le cadre de la médiation judiciaire).
- Vous exprimez vos ressentis, identifiez vos besoins et recherchez ensemble les solutions appropriées à votre organisation familiale ou à votre bien-être conjugal.
- Vous élaborez ensemble un accord dans le respect de vos droits.

La médiation, un moyen efficace, adapté à vos besoins

 **CYM**  
Centre Yvelines Médiation

[www.yvelines-mediation.org](http://www.yvelines-mediation.org)